



EAUX DE VIENNE / SIVEER

**DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION
DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE LA PREILLE
SUR LA COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE (86)**

Pièce HI : Evaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau de la ressource utilisée

Selon le dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau de novembre 2012

ARTICLE 1 DE L'ARRETE DU 20 JUIN 2007 (ALINEA 3)

Mai 2020 – TA 17 079 Lot2

*Rédaction : Girardeau Nadia
Validation : Girardeau Franck*



**EXPLOITATION, GESTION, VALORISATION ET PROTECTION
DES RESSOURCES DU SOUS-SOL**



1. IDENTIFICATION DU CAPTAGE

Sources :

- Données BSS ;
- Cadastre en mairie de Montreuil-Bonnin (86).

Le **Tableau 3**, synthétise les éléments d'identification et de localisation du captage à l'étude, ainsi que de la ressource prélevée.

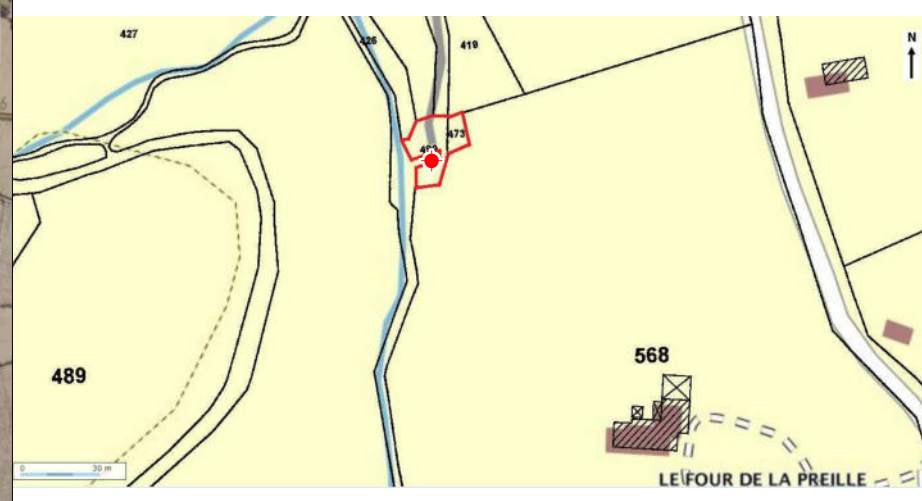
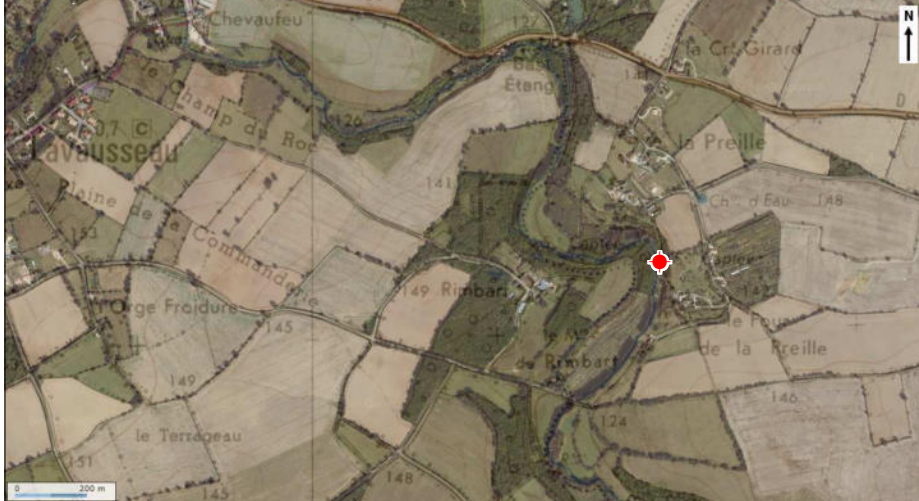
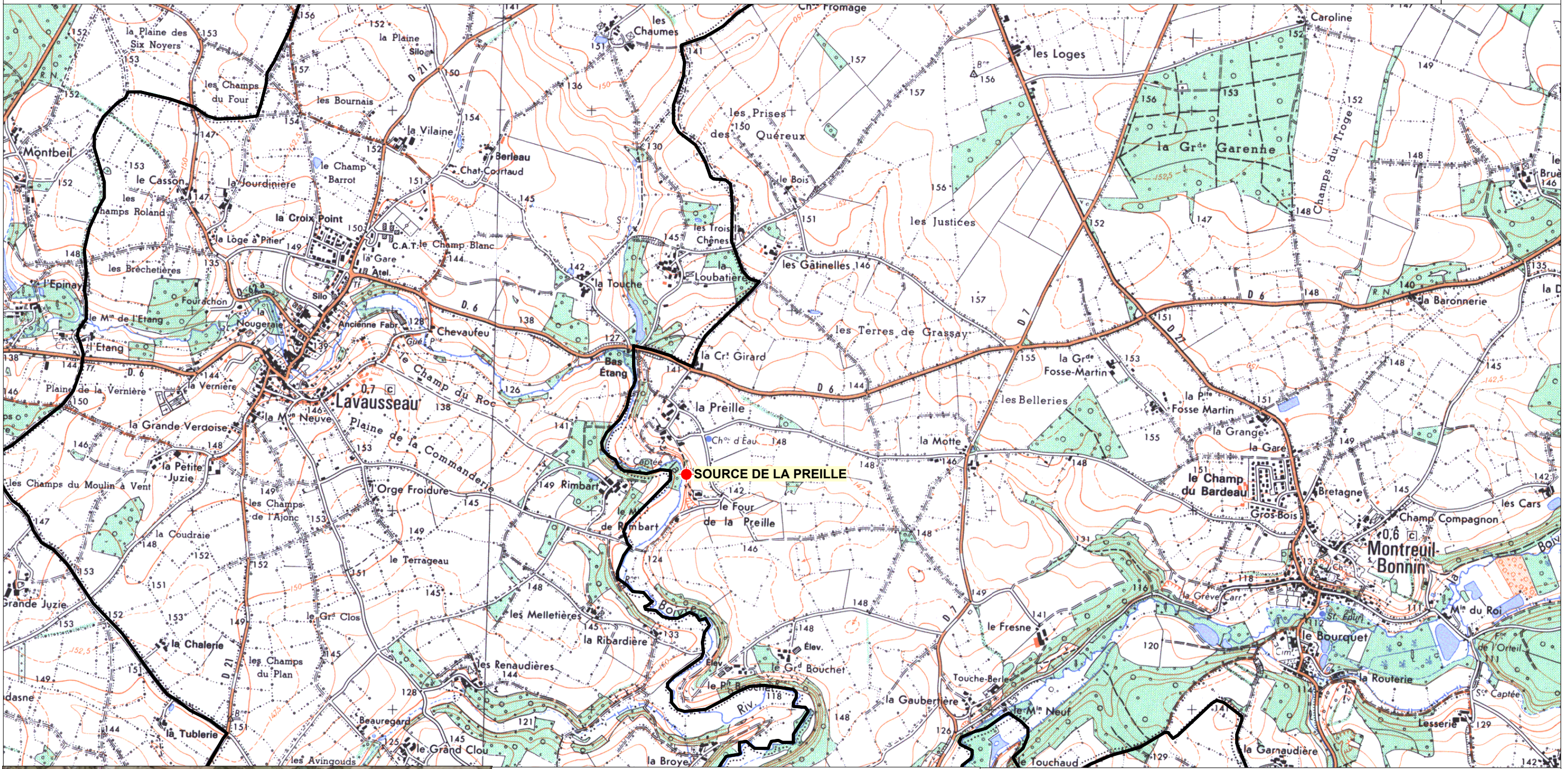
Tableau 3: identification et localisation du captage de la source de la Preille

Identité du captage				
Ouvrage :	<i>Dénomination :</i>	source de la Preille	<i>Indice BRGM :</i>	05892X0007
Localisation du captage				
Région :	Poitou-Charentes	Canton :	Vouillé	
Département :	Vienne (86)	Commune :	Montreuil-Bonnin (86 470)	
Références cadastrales :	<i>Lieu-dit :</i>	La Preille	<i>Section :</i>	A05
	<i>Parcelle :</i>	n° 490	<i>Superficie :</i>	281 m ²
Coordonnées (Lambert 2 étendues) :	<i>X (m) :</i>	428 469,9	<i>Y (m) :</i>	2 175 180
	Altitude (EPD) :	<i>Z (m) :</i>	+ 125 (estimée sur fond topographique à 1/25 000)	
Ressource exploitée				
Nom de la masse d'eau souterraine de niveau 1 :		Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain		
Code :		4063 - Nouveau code national (Sandre ve1) : GG063		
Date de l'avis de l'hydrogéologique		11 juillet 1989		

1.1. Situation du captage

La source de la Preille est située en rive gauche de la Boivre, entre les lieux dits de la Preille (environ 250 m au Nord du captage) et du Four de la Preille (environ 250 m au Sud). Ce captage est implanté en milieu rural. L'environnement rapproché de l'ouvrage est caractérisé par les berges boisées de la Boivre et le chemin communal emprunté pour atteindre le captage. L'environnement plus éloigné, recense, en dehors des deux hameaux précédemment cités et de la vallée de la Boivre, de vastes plaines agricoles.

La **Carte 1** localise la source de la Preille sur fonds IGN, cadastral et photo aérienne.



- Légende**
- Captage à l'étude
 - ▭ Limite de commune

Août 2012



1 / 20 000

1.2. Historique

Sources :

- Données BSS ;
- Moreau P. (1989) – Captage de la Preille (source) – Commune de Montreuil-Bonnin (Vienne) – Définition des périmètres de protection et réglementations – Avis hydrogéologique ;
- Département de la Vienne - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) – Hygiène du milieu - Commission captage du 21 novembre 1989.

Le captage de la source de la Preille a été mis en service en 1960 afin d'alimenter le syndicat de Montreuil-Bonnin, composé des communes de Benassay, Béruges, la Chapelle-Montreuil, Lavausseau et Montreuil-Bonnin. Ce syndicat des eaux a fusionné, au 1^{er} janvier 2008, avec le syndicat des eaux d'Ayron-Maillé-Latillé pour former le SIAEP des Trois Vallées.

Une première étude hydrogéologique, préalable à la mise en place des périmètres de protection, a été réalisée par le bureau d'études SOLETCO en novembre 1988. Elle a permis d'établir les premiers périmètres de protection pour ce captage, définis en juin 1989 par P. MOREAU, hydrogéologue agréée dans le département de la Vienne.

La commission captage (DDAF, DDE, BRGM et DDASS) du 21 novembre 1989, a soulevé les points suivants :

- un périmètre de protection rapprochée comprenant une zone NB (Naturelle non équipée) au hameau de la Preille, qui ne paraît pas être raccordée au réseau d'assainissement collectif et qui autorise cependant la réalisation d'environ cinq constructions ;
- la présence d'une zone d'activité future au sein du périmètre de protection éloignée ;
- un dossier de présentation du captage incomplet, ne mentionnant pas :
 - ❖ la localisation de l'ouvrage (coordonnées Lambert et altitude au sol) ;
 - ❖ les besoins du syndicat en eau (annuels, maximums et journaliers) ;
 - ❖ les caractéristiques techniques du captage (date de réalisation de l'ouvrage ; débit d'exploitation journalier, moyen et maximum) ;
 - ❖ les surfaces (ha) concernées par les périmètres de protection ;
- une forte sensibilité aux pollutions bactériologiques et chimiques ;
- une teneur en nitrates préoccupante et qui pourrait dépasser, dans les six ou sept ans à venir, la valeur limite de qualité pour une eau destinée à la consommation humaine fixée à 50 mg/L.

Par ailleurs, cette commission captage a émis les propositions suivantes :

- établir un levé piézométrique afin de préciser les directions d'écoulement de la nappe ;
- préciser le rôle des deux gouffres situés au Sud-Est de l'ouvrage et notamment déterminer les temps de transfert afin de les inclure si besoin au périmètre de protection rapprochée ;

- réaliser un pompage de longue durée pour vérifier et préciser les zones d'appel et d'influence du captage, ainsi que les débits d'exploitations ;
- les eaux usées de la ferme de la Preille qui à l'époque étaient rejetées dans un puits perdu, devront être récupérées et assainies dans un épandage horizontal.

A la suite de cette commission, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n'a pas été déposée et les périmètres de protection, définis par P. MOREAU, n'ont pas été inscrits au registre des hypothèques.

Actuellement, le SIAEP des Trois Vallées, envisage de sécuriser d'un point de vue qualitatif et quantitatif son réseau d'eau potable, en abandonnant entre autre la source de la Loubatière. Cette ressource en eau serait compensée par l'achat d'eau au SIAEP de Massognes. Sur le territoire de l'UDI2, il a été décidé de conserver le forage à l'Infratoarcien de la Preille (arrêté DUP en date du 8 juillet 1994) et la source de la Preille (Supratoarcien), d'où la nécessité de la procédure de définition des périmètres de protection de ce captage.

1.3. Caractéristiques techniques du captage

1.3.1. Coupe technique

Les travaux d'équipement de la source de la Preille ont été réalisés en 1960.

Le puits de captage est cuvelé en béton armé (\varnothing intérieur 1 500 mm), sur le premier mètre de sa partie supérieure (**Tableau 4**). Le fond de l'ouvrage est directement constitué par les calcaires de l'aquifère supratoarcien capté par la source.

Tableau 4 : description technique du captage de la source de la Preille

COUPE TECHNIQUE		
Profondeur (m)	Diamètre (mm)	Nature des parois
+ 0,20 à 0	largeur du bâtiment	Margelle en béton
0 à 1	1 500	Cuvelage en béton
1 à 2,85	3 000	Blocs calcaires

La tête du captage de la source de la Preille (**Figure 12**) est située à l'intérieur d'un petit bâtiment, au pied du coteau. Elle est surélevée de 20 cm par rapport au sol, mais une trappe (**Figure 13**), qui s'arrête au niveau du sol de ce bâtiment, donne également accès à l'ouvrage. Le bâtiment est fermé à clé à l'aide d'une porte métallique. En revanche, la tête de l'ouvrage ne dispose pas de capot de protection. Le bâtiment s'étend sur une superficie de 4,5 m² et son plafond est situé à 2,10 m au-dessus du terrain naturel.

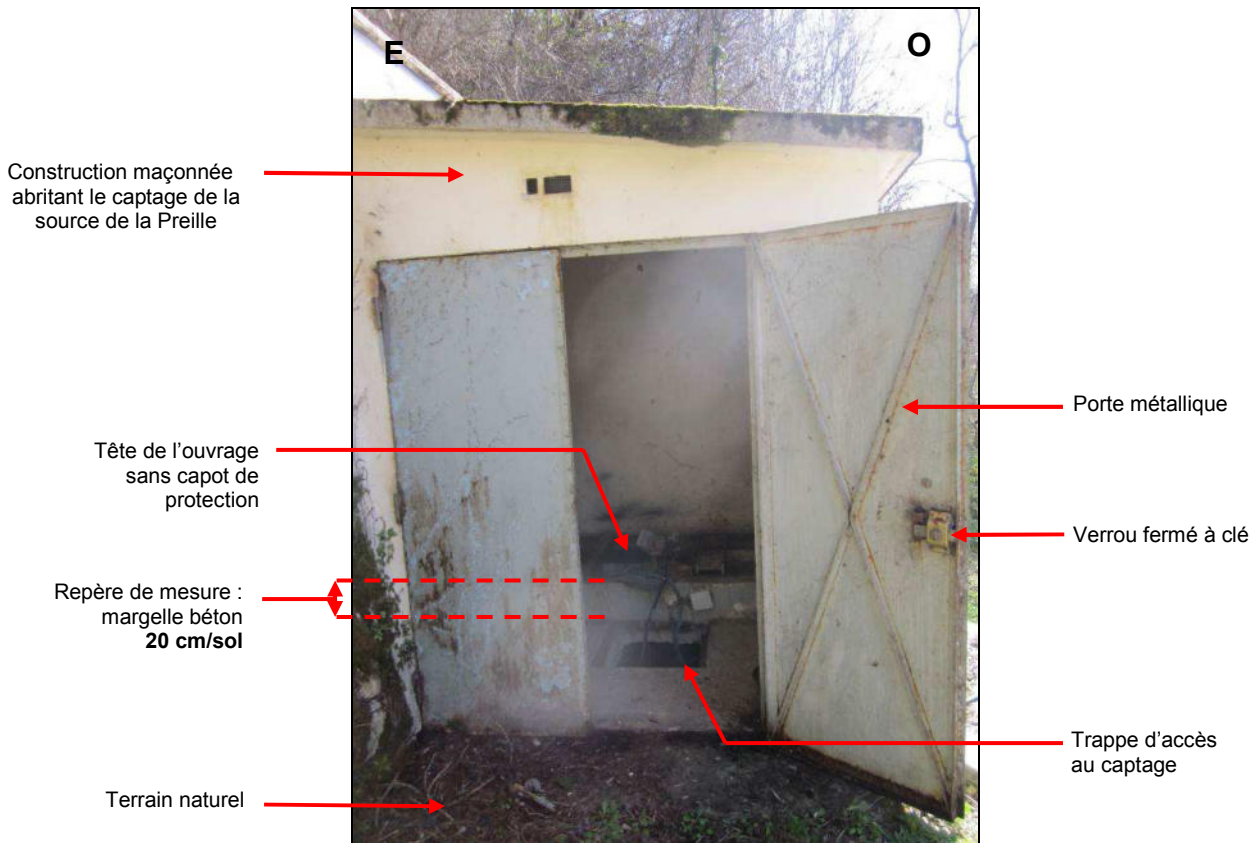


Figure 12 : bâtiment abritant le captage de la source de la Preille



Figure 13 : tête du captage de la source de la Preille

1.3.2. Equipements visibles

Le bâtiment de la station de pompage est localisé dans la parcelle n°490 au bout du chemin de la Preille (chemin communal).

La **Figure 14** illustre l'ensemble des équipements du captage de la source de la Preille visibles en tête.

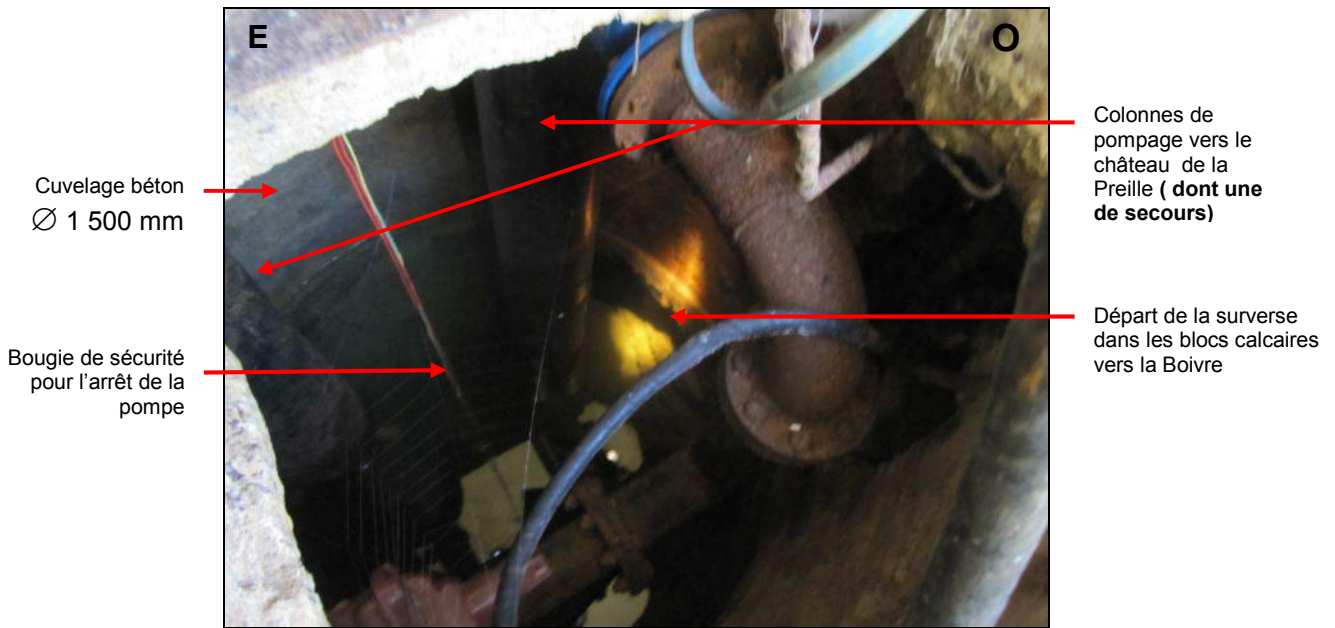


Figure 14 : ensemble des équipements visibles en tête

Depuis la tête de captage, les équipements observables sont :

- un couvage, en tête, de soutènement en béton Ø 1 500 mm ;
- deux colonnes de pompage (une seule est en activité, la seconde est une pompe de secours) ;
- les câbles d'alimentation électrique des bougies de sécurité qui empêchent le démarrage de la pompe si celle-ci est dénoyée ;
- le départ de la surverse au fond de l'ouvrage, qui est directement dans les blocs calcaires.

Le captage de la source de la Preille est équipé de deux pompes (1 pompe en activité et une en secours) :

- une pompe KSB type BPH 272/3 + 6^E 53/2 – 35 m³/h à 36 mCE ;
- une pompe KSB type UPA 150S – 34/5 + UMA 150 D 5/21 – 35 m³/h à 36 mCE.

Le démarrage et l'arrêt de la pompe au captage de la source de la Preille est asservi au niveau de la bache au sol, située au pied du château d'eau de la Preille (Montreuil-Bonnin). Il n'y a pas de suivi du niveau piézométrique sur ce captage.

2. INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES

2.1. Environnement immédiat du captage

2.1.1. Contexte d'implantation

La source de la Preille est un ouvrage isolé, situé en pied de coteau sur la commune de Montreuil-Bonnin. Sur le plateau se trouve deux hameaux, la Preille (au Nord) et le Four de la Preille (au Sud), situés à environ 250 m de la source.

Le captage est implanté dans la parcelle A05-490 au bout d'un chemin communal. Il est situé, rive gauche de *la Boivre*, à environ 20 m du cours d'eau. Cette parcelle d'une superficie de 281 m² et la parcelle voisine (à l'Est) A05-473 d'environ 92 m² appartient au SIAEP des Trois Vallées (**Carte 1**).

La parcelle A05-490, où est implanté le captage (**Figure 15**) n'est pas clôturée. L'environnement immédiat du captage est totalement libre d'accès. Seul le bâtiment abritant la tête de l'ouvrage est implanté sur cette parcelle. Celui-ci est fermé à l'aide d'une porte métallique verrouillée.

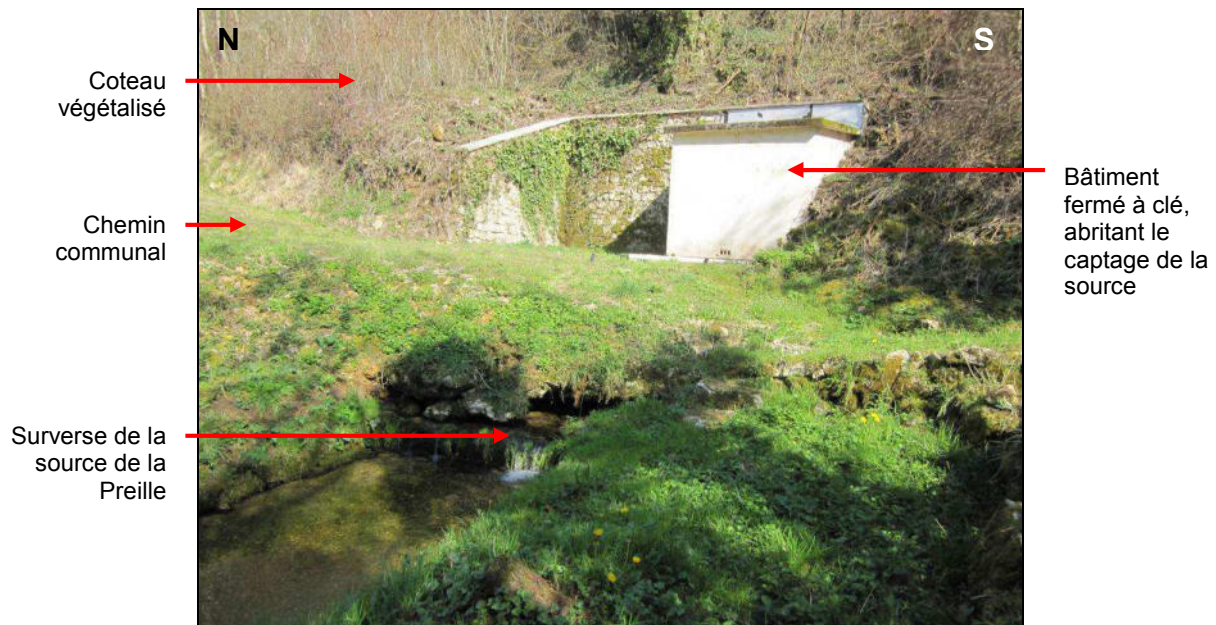


Figure 15 : environnement immédiat de la source de la Preille

Aucun stockage de produits chimiques n'est effectué sur la parcelle A05-490 ou dans le bâtiment abritant le captage puisque les différents traitements sont réalisés sur le site du château d'eau de la Preille, sur le plateau.

2.1.2. Urbanisme

La commune de Montreuil-Bonnin est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 22 décembre 2008. La parcelle d'implantation (A05-490) du captage de la source de la Preille est classée en zone naturelle.

Le règlement associé à ce zonage caractérise la zone Naturelle (N), comme des « *secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux*

naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels ».

Le règlement stipule également que la zone naturelle (N) est une « zone de protection pour sites ou risques où ne peuvent être admises que les constructions nécessaires aux services publics ».

2.1.3. Topographie et écoulements superficiels

La zone d'étude est caractérisée par la présence de plateaux à soubassement calcaire et par la vallée de la Boivre (+ 124,1 m), dans laquelle est implanté le captage de la source de la Preille (+ 125 m). La Boivre constitue le principal écoulement superficiel du secteur.

La surverse de la source de la Preille (**Figure 16**), située à l'Ouest du bâtiment, est localisée en bordure de la Boivre, où se déverse le trop-plein. La surverse n'est pas équipée d'un clapet anti-retour, qui permettrait l'isolement de la ressource captée vis-à-vis des eaux superficielles en cas de crue.

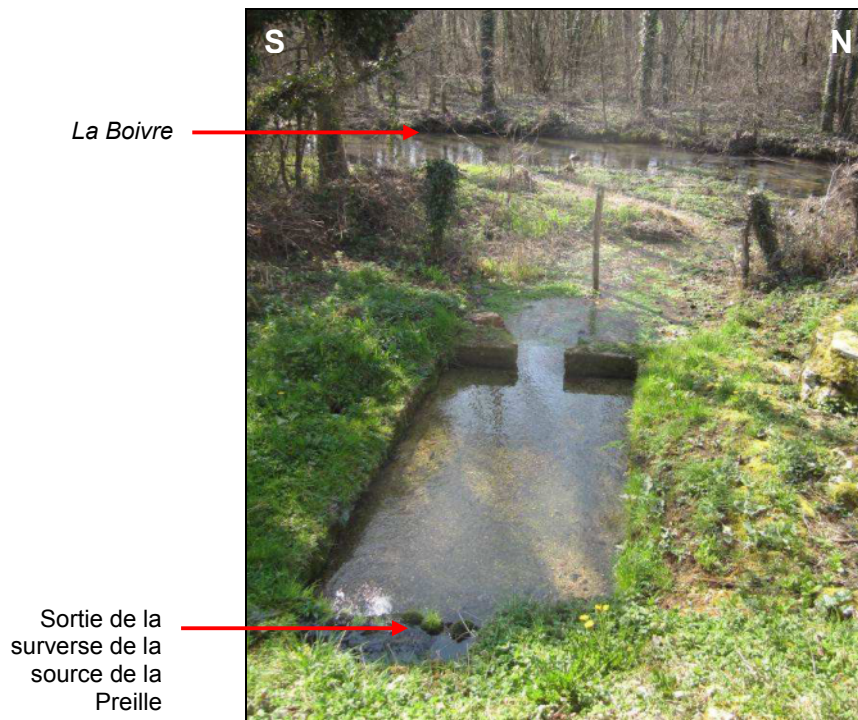


Figure 16 : surverse de la source de la Preille

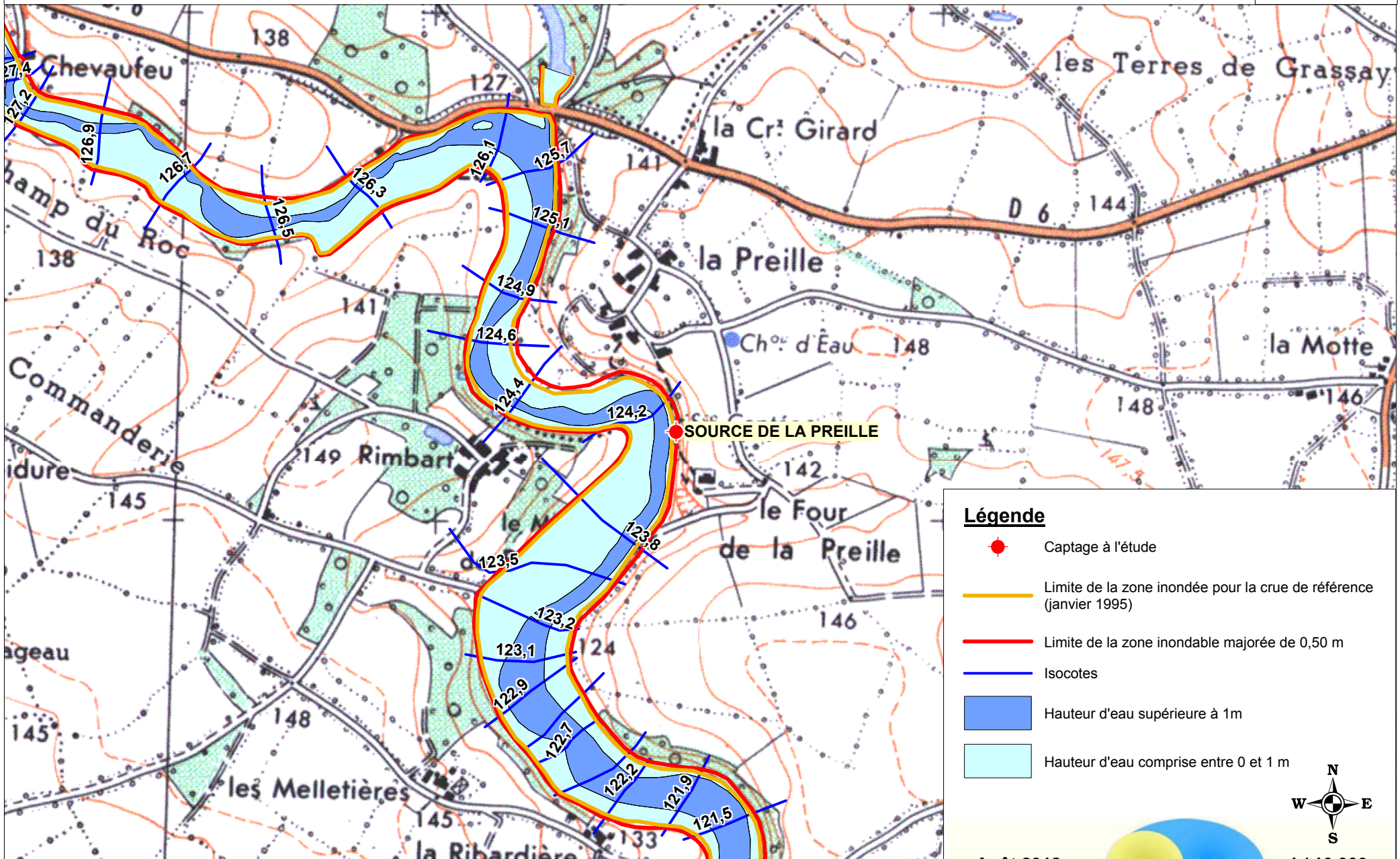
D'un point de vue topographique, le bâtiment abritant la source, en pied de coteau est situé à une vingtaine de mètre de la Boivre et la parcelle est légèrement inclinée vers l'Ouest en direction de ce cours d'eau.

Il n'y a pas de fossé le long du chemin de la Preille, chemin communal par lequel s'effectue l'accès à la source de la Preille. Les eaux de ruissellement des plateaux calcaires s'écoulent donc par ce chemin pour rejoindre la surverse de la source, puis la Boivre.

2.1.4. Risques Naturels

❖ INONDATION

La commune Montreuil-Bonnin est concernée par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de la Boivre (01/01/2002). Le captage d'eau potable de la source de la Preille est situé en dehors de la zone inondée pour la crue de référence (janvier 1995). Cependant, il est implanté dans la zone inondable majorée de 0,50 m (**Carte 2**). La surverse est dans la zone inondable.



Légende

- Captage à l'étude
- Limite de la zone inondée pour la crue de référence (janvier 1995)
- Limite de la zone inondable majorée de 0,50 m
- Isocotes
- Hauteur d'eau supérieure à 1m
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 1 m



❖ REMONTEE NAPPE

Le captage d'eau potable de la source de la Preille est localisé dans la zone où la nappe est sub-affleurante (**Figure 17**). La source constitue une émergence de cette nappe. De plus, la présence d'une surverse sur l'ouvrage permet d'évacuer vers la Boivre le trop-plein. Le risque d'inondation par remontée de nappe est donc nul.

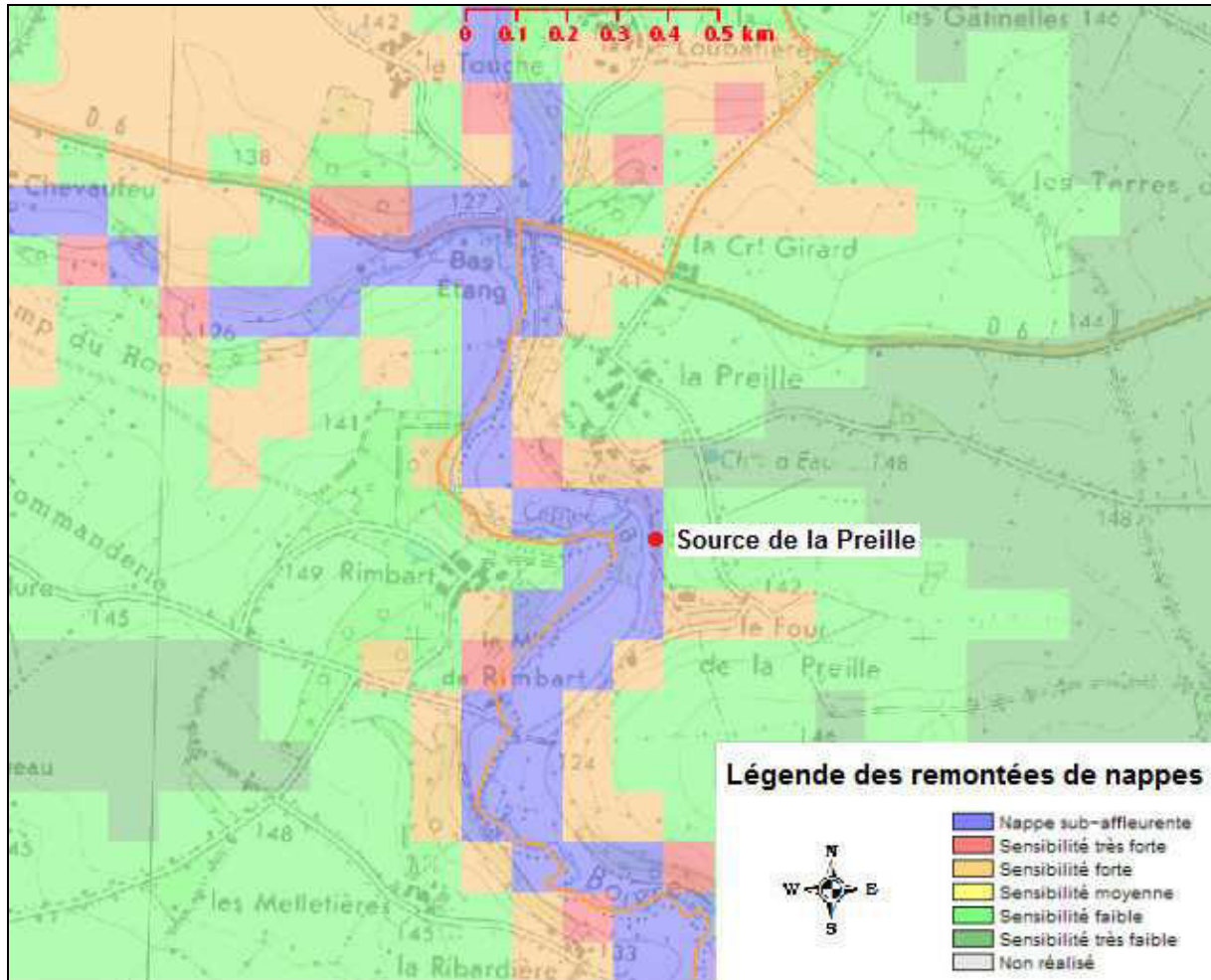


Figure 17 : inondation par remontées de nappes - Source : BRGM

❖ AUTRES

La commune de Montreuil-Bonnin présente aussi un risque de mouvement de terrain et un risque feu de forêt. Par ailleurs, elle est classée en zone de sismicité 3, c'est-à-dire une sismicité « modérée ». Montreuil-Bonnin est également soumise au transport de marchandises dangereuses. En ce qui concerne le retrait et gonflement des argiles la commune est située en zone d'aléa « moyen », sauf le long de la vallée de la Boivre, qui est classé en aléa « faible ». La parcelle où est implantée le captage de la source de la Preille se situe dans cette seconde zone (Source : BRGM).

Dix arrêtés de catastrophes naturelles ont été déclarés depuis 1982 pour :

- inondations et coulées de boue (3 arrêtés) ;

- mouvements de terrain consécutif à la sécheresse (1 arrêté) ;
- mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (4 arrêtés) ;
- inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (2 arrêtés).

2.2. Environnement rapproché à lointain

La zone d'étude pour l'enquête environnementale a été définie à partir des anciens périmètres de protection établi en 1989, par l'hydrogéologue agréé P. MOREAU, et à partir des mesures piézométriques réalisées au printemps 2012 (cf. la partie 2.3.2 de la pièce n°4). Elle s'étend, à l'Est de la Source de la Preille, jusqu'au hameau de la Motte, depuis les Loges (au Nord) vers la Prouterie (au Sud).

2.2.1. Urbanisme

Le **Tableau 5** récapitule les différents documents (consultés en mairie) déterminant les zones d'urbanisme (**Carte 3**) sur les communes de la zone d'étude.

Tableau 5 : descriptif des différents documents d'urbanisme sur les communes de la zone d'étude

Commune	Type de règlement	Approbation Elaboration	Création / Mise à jour	Dernière révision approuvée
Montreuil-Bonnin	PLU	22/12/1988	16/11/2004	11/09/2006
Lavausseau	POS devenu PLU	20/02/2002	15/12/2004	07/12/2009

Le **Tableau 6** donne le caractère de chaque zone visible (**Carte 3**) pour chacune des deux communes.

Tableau 6 : caractères des zones définies sur les PLU de Montreuil-Bonnin et Lavausseau

Montreuil-Bonnin	
N	Zone naturelle qui correspond à plusieurs secteurs à vocation particulière : Nr, Ne, Nli... Secteur de la commune, équipé ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêts, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturels.
Ne	Secteur de la zone naturelle peu équipé de taille et de capacité d'accueil limitée pour des habitations
A	Secteur de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
AUa	Secteur à caractère naturel de la commune destiné à être ouvert à l'urbanisation avec pour vocation principale des habitations et les services et équipements qui sont compatibles avec la vocation principale de la zone.
AUb	Secteur à caractère naturel de la commune destiné à être ouvert à l'urbanisation avec pour vocation principale des habitations et les services et équipements qui sont compatibles avec la vocation principale de la zone. Les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate de cette zone n'ayant pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du Plan Local d'Urbanisme.
U	Zone urbanisée, ayant vocation à accueillir diverses fonctions (habitation et activités). Elle correspond à l'ensemble des secteurs aujourd'hui urbanisés dans le bourg
Uh	Zone de petite industrie, artisanat, exposition et commerce de gros

Lavausseau	
NB	Zone naturelle non équipée, sans vocation particulière, non destinée à recevoir des équipements et comprenant un secteur diversifié NB* (pas de constructions nouvelles, extension seulement).
NC	Zone protégée dans l'intérêt du maintien et du développement des activités agricoles et de la richesse du sous-sol et comprenant des secteurs diversifiés, NCe (éoliennes et les bâtiments et ouvrages nécessaires à leur fonctionnement autorisés) et NCd (construction de bâtiments interdite) et NCd* (protection des captages).
ND	Zone protégée pour la qualité de son paysage ou en raison de risques ou nuisances, naturels ou artificiels, résultant de sa localisation géographique (inondation, éboulements, aérodromes, etc...) et comprenant des secteurs diversifiés NDI (sports et loisirs) et NDi (Zones inondables) et NDC (bâtiment agricole spécifique autorisé).
NAS	Zone naturelle destinée à l'urbanisation future à vocation principale d'habitation qui peut-être urbanisée après modification du plan d'occupation des sols ou dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté.
NAAH	Zone naturelle destinée à l'urbanisation future à vocation principale d'activité qui peut-être urbanisée dès que les travaux de viabilisation ont été effectués par des aménageurs.
UB	Zone d'habitation en ordre continu dense, cadre homogène à préserver.
UD	Zone d'habitation à prédominance de tissu pavillonnaire discontinu et comprenant un secteur diversifié Uds (constructions interdites, secteur réservé au stationnement des véhicules).
Uh	Zone de petite industrie, artisanat.

2.2.2. Activité agricole

Les deux communes de la zone d'étude sont rurales (**Tableau 7**) et l'activité économique est essentiellement agricole. Le Recensement Général Agricole de 2010, montre que la polyculture (**Tableau 8**) et l'élevage (**Tableau 9**) y sont fortement développés. Le paysage dominant est constitué de polyculture, prairies fourragères et boisement.

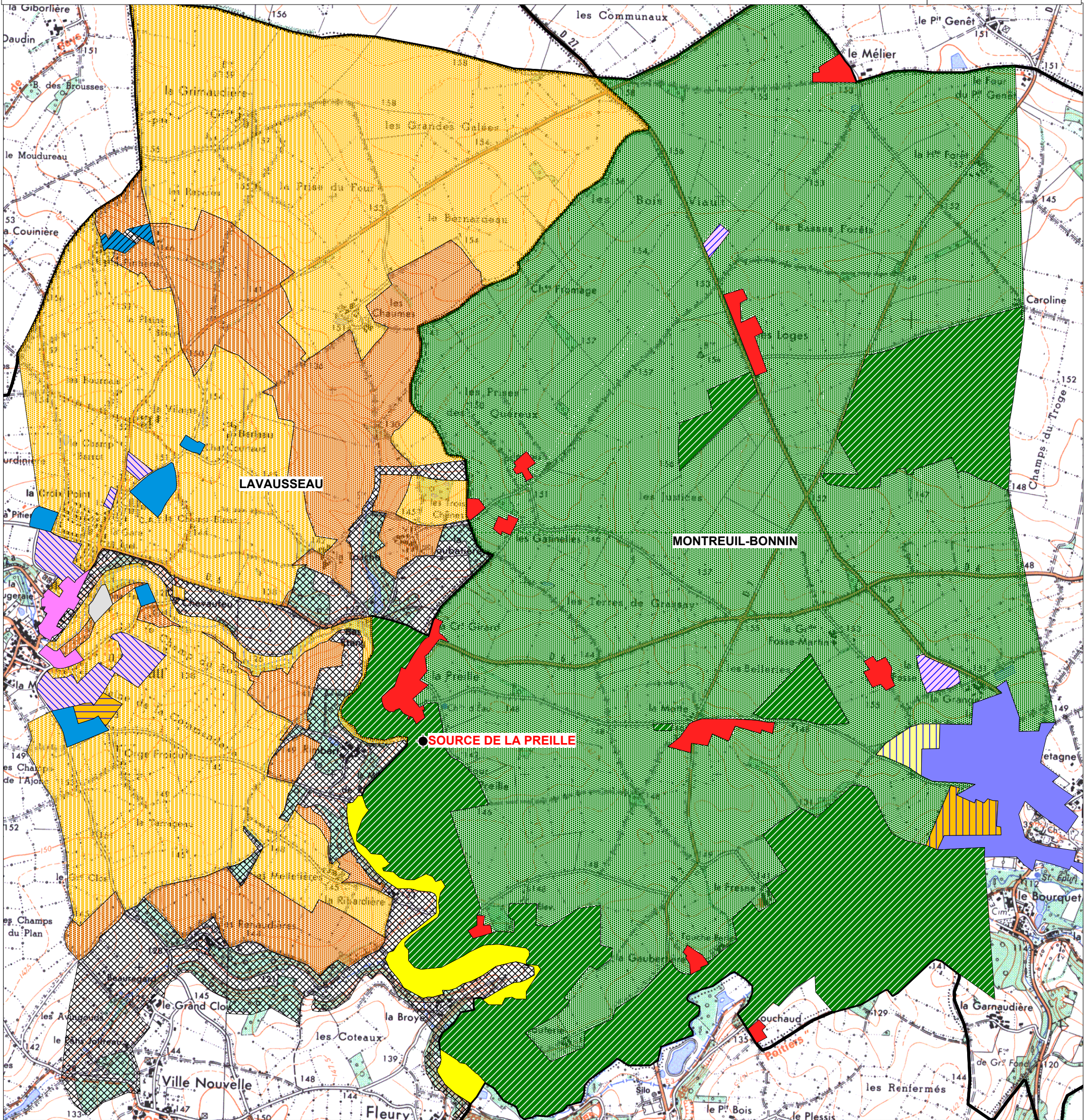
Commune	SAU (%)
Lavausseau	88,5
Montreuil-Bonnin	62,3

Tableau 7 : pourcentage de la surface agricole utilisée (SAU) communale par rapport à la superficie communale - Source: Recensement Général Agricole 2010

Commune Culture / SAU des exploitations (%)	Ayron	Chiré-en-Montreuil
<i>Céréales</i>	45,1	25,0
<i>Blé tendre</i>	34,9	17,7
<i>Orge et escourgeon</i>	s	s
<i>Maïs-grain et Maïs-semence</i>	5,5	s
<i>Oléagineux</i>	33,2	11,1
<i>Colza</i>	30,5	s
<i>Tournesol</i>	2,7	s
<i>Fourrages</i>	18,6	63,1
<i>Maïs fourrage et ensilage</i>	s	s
<i>Superficie toujours en herbe</i>	s	23,4
<i>Jachère</i>	3,0	0,4

s : donnée soumise au secret statistique

Tableau 8 : surfaces cultivées par les exploitations agricoles dont le siège est implanté sur la commune - Source : Recensement Général Agricole 2010



Légende

Zone

- | | | | | | |
|--|---|--|--------------------------------|--|----------------------------------|
| | Agricole (A) | | Naturelle non équipée (NB) | | Sport et loisirs (NDI) |
| | A urbaniser terrain équipé (AUa) | | Extension seulement (NB*) | | Capacité d'accueil limitée (Ne) |
| | A urbaniser terrain non équipé (AUb) | | Activité agricole (NC) | | Urbanisée (U) |
| | Naturelle (N) | | Protection des captages (NCd*) | | Urbanisée dense (UB) |
| | Naturelle à urbaniser en activité (NAAH) | | Naturelle protégée (ND) | | Petite industrie, artisanat (Uh) |
| | Naturelle à urbaniser en habitation (NAS) | | Naturelle inondable (NDI) | | |

Limmite de commune

Captage à l'étude



Août 2012



1 / 20 000

Commune	Ayron	Chiré-en-Montreuil
Effectifs (en têtes)		
<i>Total Bovins</i>	852	1 794
<i>Total Vaches</i>	306	618
<i>Brebis nourrices</i>	473	952
<i>Chèvres</i>	1 323	0

Tableau 9 : Cheptel communal - Source : Recensement Général Agricole 2010

Pour la zone d'étude, l'assolement a été défini au cours des mois de juin et juillet 2012 sur un territoire d'environ 5,3 km², dédié à la polyculture. Les résultats (**Figure 18**) de cette enquête environnementale, menée auprès de huit exploitations agricoles, présentent les cultures du printemps 2012 (**Carte 4**).

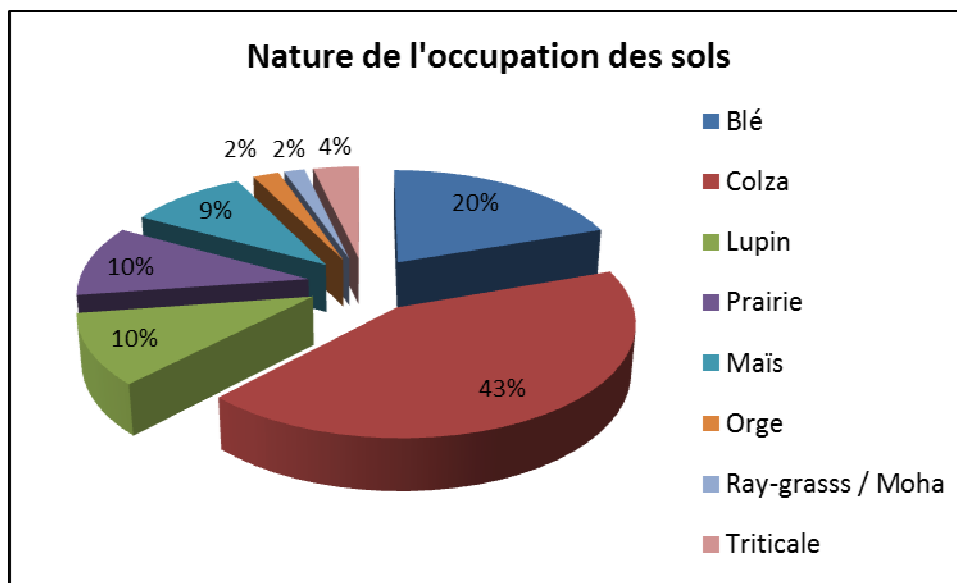


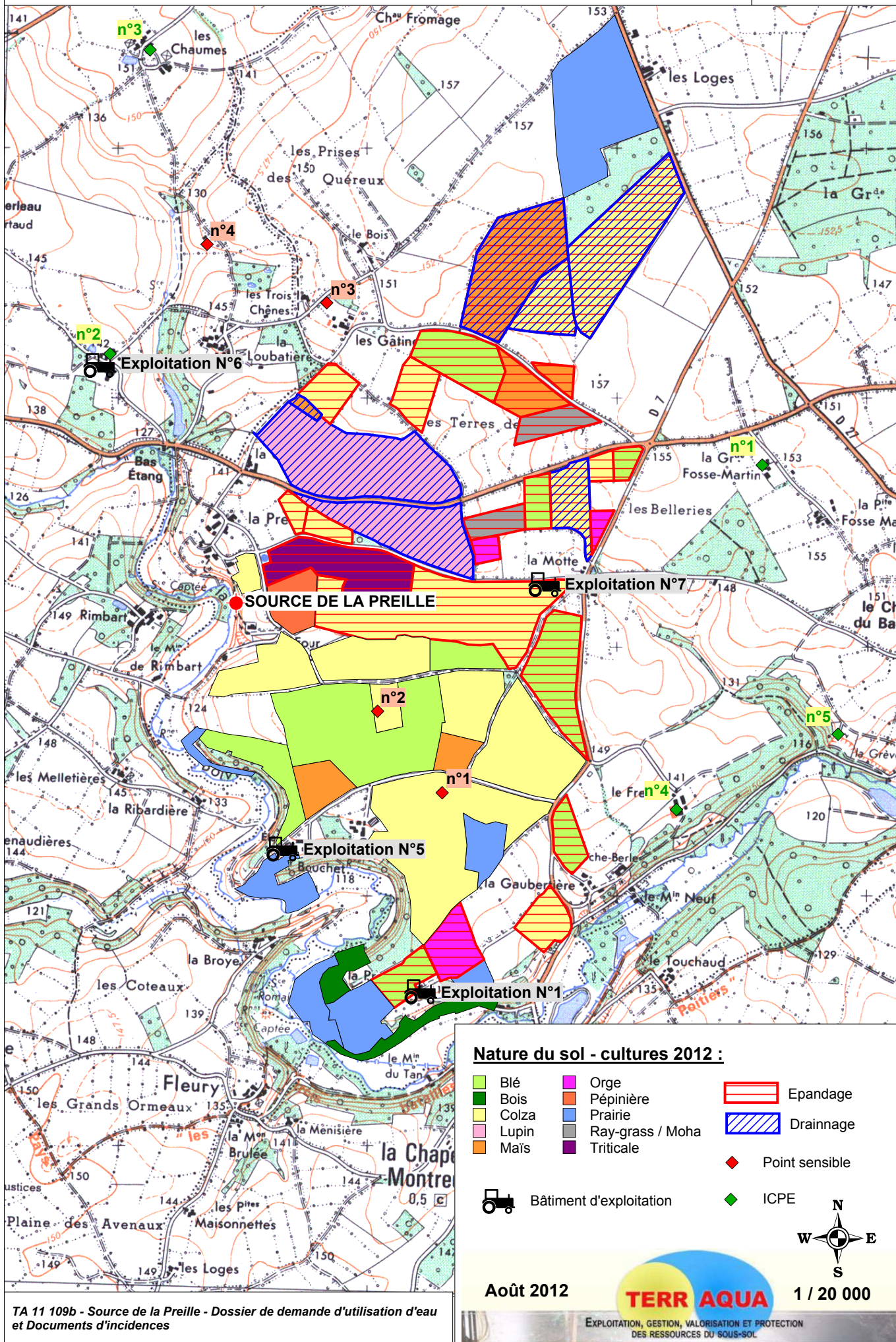
Figure 18 : pourcentages des différents usages du sol en amont de la source de la Preille

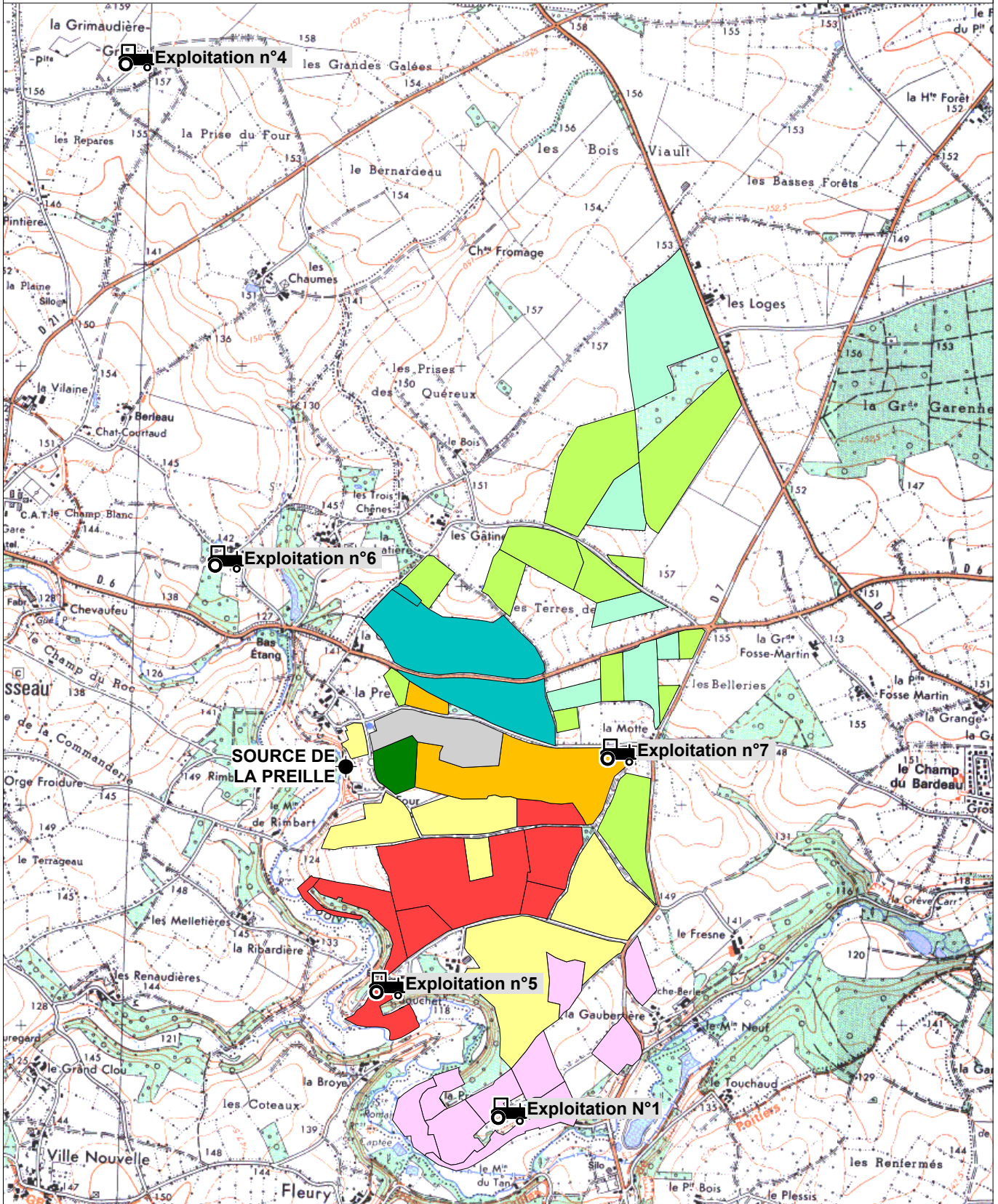
La **Figure 18** met en évidence que l'occupation des sols cultivés se compose principalement d'oléagineux (43 % de colza) et de céréales (35 %) de type blé, maïs et orge. Viennent ensuite les superficies toujours enherbées (prairies, Ray-grass et Moha) qui représentent 12 % du territoire étudié. Enfin, les protéagineux (lupin) représentent 10% de la surface d'étude.

La vallée de la Boivre est en partie boisée sur les berges et les coteaux. Les plateaux sont principalement occupés par des grandes parcelles céréalières. Dans le fond de la vallée les parcelles cultivées sont souvent des prairies.

2.2.2.1. Les pratiques agricoles en amont du captage

La localisation des parcelles de chaque exploitant rencontré est illustrée sur la **Carte 5**.





Parcelles enquêtées par exploitation

- Exploitation n°1
- Exploitation n°2
- Exploitation n°3
- Exploitation n°4
- Exploitation n°5
- Exploitation n°6
- Exploitation n°7
- Exploitation n°8
- Pépinières Botaniques de la Preille

- Captage à l'étude
- Bâtiment de l'exploitation



La cartographie des parcelles a permis de déterminer les superficies du sol utilisé dans le secteur d'étude par chacune des exploitations répertoriées et classées par ordre croissant de surface d'occupation du sol (**Tableau 10**).

Tableau 10 : superficie des exploitations dans le secteur d'étude

Parcelles enquêtées	Surface dans la zone d'étude (ha)	Occupation du sol cultivé enquêté (%)
EXPLOITATION N°3	62,78	22,8
EXPLOITATION N°4	53,84	19,5
EXPLOITATION N°5	41,70	15,1
EXPLOITATION N°2	30,00	10,9
EXPLOITATION N°6	29,15	10,6
EXPLOITATION N°1	26,00	9,4
EXPLOITATION N°7	22,16	8,0
EXPLOITATION N°8	10,22	3,7
SURFACE TOTALE	275,85	100,0

Sur le secteur d'étude, les parcelles des trois principales exploitations occupent plus de la moitié du territoire enquêté.

Les résultats de l'enquête des pratiques agricoles menée auprès de huit exploitants sont présentés au **Tableau 11**.

Tableau 11 : pratiques agricoles sur les parcelles en amont du captage de la source de la Preille

EXPLOITATION N°1
<p>Activité principale : Elevage bovins (vaches allaitantes) à <i>La Prouterie</i> (Montreuil-Bonnin) – cultures</p> <p>Taille de l'exploitation : 49 ha (Montreuil-Bonnin, la Chapelle-Montreuil)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 26 ha</p> <p>Rotations culturales : suivant les besoins – blé / orge / colza – prairie temporaire (1 an ou 2)</p> <p>Epannage : Fumier de la ferme (environ 50 tonnes par an) uniquement sur les cultures en rotation et rarement sur les parcelles en bordure de rivière.</p> <p>Les apports : en unité (fréquence)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prairie : N = 50 (1 fois par an) + chaux vive et magnésie (2 apports en fin d'hiver et au printemps) - Blé : N = 140 (3 à 4 passages entre février et avril) / PK = 50 (1 apport par an) - Orge/Colza : N = 120 (3 à 4 passages entre février et avril) / PK = 50 (1 apport par an) <p>Traitements potentiels : herbicides, fongicides, insecticides (pas sur les parcelles en prairie)</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'irrigation - Pas de drainage
EXPLOITATION N°2
<p>Activité principale : Bovins (viande) à <i>Champ Compagnon</i> (Montreuil-Bonnin)</p> <p>Taille de l'exploitation : 507 ha (430 ha en herbes & 70 ha en cultures) (Montreuil-Bonnin, la Chapelle Montreuil, Béruges, Vasles)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 30ha</p> <p>Rotations culturales : blé / orge / triticale / colza (ou) Moca (ou) Ray-grass Italien (Hors prairies et pâturage)</p> <p>Epannage : fumier sur toutes les parcelles en cultures (pas sur les prairies)</p> <p>Les apports : en unité (fréquence)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prairies : N = 90 (3 apports - fin février, fin avril, début mai) ; - Cultures : N = 120 (3 apports - fin février, fin mars, début avril) - PK = 0 (épannage de fumier)

<p>Traitements potentiels : herbicides, fongicides, insecticides (sur les parcelles en cultures uniquement)</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation- Drainage sur les parcelles du Nord-Est de la zone d'étude
EXPLOITATION N°3
<p>Activité principale : Cultures et élevages hors sol (20 000 gibiers à plume) à <i>Taveau</i> (Benassay)</p> <p>Taille de l'exploitation : 200 ha (Benassay, Lavausseau, Montreuil-Bonnin, la Chapelle-Montreuil)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 62,78 ha</p> <p>Rotations culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- blé / colza- maïs / orge (tournesol certaines années)- prairie <p>Épandage : fumier (10 à 20 tonnes/ha) - compost (7 à 8 tonnes/ha) – une année sur deux et surtout pour les colzas / maïs / tournesol</p> <p>Les apports : en unité</p> <ul style="list-style-type: none">- N : colza ~ 100 / blé ~160 / orge ~ 100- PK = 0 (épandage de fumier) <p>Traitements potentiels : herbicides, fongicides, insecticides (au besoin)</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation- Pas de drainage
EXPLOITATION N°4
<p>Activité principale : Polycultures – siège d'exploitation à <i>la Grande Grimaudière</i> (Lavausseau)</p> <p>Taille de l'exploitation : 285 ha (Montreuil-Bonnin, Benassay, Latillé, Lavausseau)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 53,84 ha</p> <p>Rotations culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- colza / blé- blé / tournesol <p>Épandage : Non</p> <p>Les apports : en unité (fréquence)</p> <ul style="list-style-type: none">- Colza : N = 134 à 150 (3 apports - fin février, fin mars, fin avril/début mai) P = 80 et K = 100 (1 seul apport en août ou septembre)- Blé : N = 130 à 135 (3 apports - fin février, fin mars, fin avril/début mai) P = 60 et K = 75 (1 seul apport en août ou septembre) <p>Traitements potentiels : herbicides, fongicides, insecticides</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation- Pas de drainage
EXPLOITATION N°5
<p>Activité principale : Polycultures – siège d'exploitation à <i>la Grande Juzie</i> (Benassay)</p> <p>Taille de l'exploitation : 180 ha (Benassay, Lavausseau, Montreuil-Bonnin)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 41,70 ha</p> <p>Rotations culturales : blé / colza (rotations courtes)</p> <p>Épandage : Non (simple restitution de paille)</p> <p>Les apports : Agriculture raisonnée</p> <p>Traitements potentiels : fonction des besoins</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation- Pas de drainage
EXPLOITATION N°6
<p>Activité principale : Apiculture (400 ruches) - Polycultures</p> <p>Taille de l'exploitation : 219 ha</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 29,15 ha</p> <p>Rotations culturales : Fluctuant - blé / colza / lupin / orge – avant pas mal de féverole</p> <p>Épandage : Pas d'épandage</p>

<p>Les apports :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'apport NPK pour le lupin – analyse de terres pour doser les apports- Apport de calcaire et de chaux (pour baisser l'acidité du sol) <p>Traitements potentiels : Pas mal de maladies pour l'année 2012 – 2 fongicides -1 herbicide</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation sur le secteur de la Preille- Drainage sur toutes les parcelles du secteur de la Preille
EXPLOITATION N°7
<p>Activité principale : Bovins (35 bovins à viande) – Caprins (400 têtes) à <i>la Fugerie</i> (Chiré-en-Montreuil)</p> <p>Taille de l'exploitation : 292 ha</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 22,19 ha</p> <p>Rotations culturales : blé / colza</p> <p>Epandage : fumier (issu de l'élevage) – 14 tonnes/ha tous les 2 ans</p> <p>Les apports : unité (fréquence)</p> <ul style="list-style-type: none">- N = 90 (2 apports le 21/02/12 et le 12/03/12)- P = 26 (1 apport le 21/02/12)- K = 0 <p>Traitements potentiels : Pour l'année 2012 : 2 herbicides, 2 fongicides et 1 insecticide</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'irrigation- Pas de drainage
EXPLOITATION N°8
<p>Activité principale : Bovins viande et vaches allaitantes (158 bovins en UGB) à <i>Saint-Jean de la Plaine</i> (Benassay)</p> <p>Taille de l'exploitation : 196,22 ha (dont 30 ha de céréales)</p> <p>Surface des parcelles concernées par la zone d'étude : 10,22 ha</p> <p>Rotations culturales : triticales / lupin / tournesol</p> <p>Epandage : fumier dégradé (issu de l'exploitation) – excepté dans un rayon de 150 mètres au pied du château d'eau de la Preille</p> <p>Les apports : unité (fréquence)</p> <ul style="list-style-type: none">- N = 60 (2 apports en février et mars)- P = 54 (1 apport en février)- K = 0 <p>Traitements potentiels : Pour l'année 2012 : 1 herbicide (post levée), pas de fongicide et pas d'insecticide</p> <p>Pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Irrigation : non renseigné- Drainage : non renseigné

Sur les huit exploitations enquêtées, cinq ont recouru à l'épandage de fumures organiques, principalement sous forme de fumier et plus rarement de compost. Les quantités apportées sont variables, en fonction de la taille des exploitations, car pour la plupart, le fumier épandu provient de leur élevage. Cependant, les épandages se font sur les parcelles en cultures, et pas sur les prairies, notamment pas sur celles des bords de la Boivre. De même, il n'y a pas d'épandage dans un rayon de 150 m autour du château d'eau de la Preille.

Les informations recueillies auprès des exploitants, dont les parcelles occupent la majorité du secteur étudié, ont permis de mettre en évidence que les parcelles du secteur de la Preille ne sont pas irriguées. Les quelques parcelles drainées, se situent au Nord de la zone étudiée, en dehors des périmètres de protection définis en 1989.

Les apports sont essentiellement des engrais liquides ou solides azotés, phosphorés et composés de potassium. Les traitements sur les cultures sont réalisés, en fonction des besoins, par le biais de produits phytosanitaires tels qu'herbicides, fongicides et insecticides.

2.2.2.2. Les bâtiments d'exploitation en amont du captage

Des précisions ont pu être apportées sur les stockages (hydrocarbures, azote liquide, produits phytosanitaires), ainsi que sur les caractéristiques des bâtiments d'exploitation (**Tableau 12**). Ces informations ont été recueillies auprès des exploitants agricoles en fonction de la localisation de leur siège d'exploitation (**Carte 5**).

Le **Tableau 12** synthétise les informations recueillies au cours de l'enquête menée auprès des exploitants agricoles dont les bâtiments d'exploitation sont implantés dans la zone d'étude.

Tableau 12 : description des bâtiments d'exploitation agricoles en amont de la zone d'étude

EXPLOITATION N°1
<p>Localisation: <i>La Prouterie</i> (Montreuil-Bonnin), en rive gauche de la Boivre, à 1,7 km au Sud-Est du captage</p> <p>Bâtiments : 40 vaches allaitantes (pas d'engraissement – en prairie toute l'année) – Présence d'une étable couverte (environ 100 m²), mais peu de bovins (passent l'hiver en extérieur) – Le lisier (faible quantité) est stocké dans une citerne avant d'être évacué sur les terrains.</p> <p>Stockage d'engrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>stockage d'engrais liquide</i> : Non - <i>stockage d'engrais solide</i> : Non renseigné <p>Stockage des produits phytosanitaires : Non renseigné</p> <p>Stockage d'hydrocarbures : Non</p>
EXPLOITATION N°4
<p>Localisation: <i>la Grande Grimaudière</i> (Lavausseau) – à 3,4 km au Nord-Ouest de la source de la Preille</p> <p>Bâtiments : pas de bâtiments d'élevage</p> <p>Stockage d'engrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>stockage d'engrais liquide</i> : non - <i>stockage d'engrais solide</i> : non renseigné <p>Stockage des produits phytosanitaires : non renseigné</p> <p>Stockage d'hydrocarbures : cuve de 5 000 L double parois située sous un hangar</p>
EXPLOITATION N°5
<p>Localisation : un bâtiment d'exploitation à 1 km au Sud de la source de la Preille, en rive gauche de la Boivre</p> <p>Bâtiments : pour stockage de blé ou fourrage</p> <p>Stockage d'engrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>stockage d'engrais liquide</i> : Non - <i>stockage d'engrais solide</i> : Non <p>Stockage des produits phytosanitaires : Non</p> <p>Stockage d'hydrocarbures : Non</p>
EXPLOITATION N°6
<p>Localisation: <i>la Touche</i> (Lavausseau) – à 1 km au Nord-Ouest de la source de la Preille</p> <p>Bâtiments : pas de bâtiments d'élevage</p> <p>Stockage d'engrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>stockage d'engrais liquide</i> : non - <i>stockage d'engrais solide</i> : non renseigné <p>Stockage des produits phytosanitaires : local fermé à clé, situé en intérieur</p> <p>Stockage d'hydrocarbures : cuve de 2 080 L, double paroi, datant de novembre 2011</p> <p>Matériel de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pulvérisateur automoteur avec cuve de remplissage - contrôlé cette année et validé pour 5 ans
EXPLOITATION N°7
<p>Localisation : un bâtiment d'exploitation à 1,2 km à l'Est de la source de la Preille, en rive gauche de la Boivre</p> <p>Bâtiments : pas de bâtiments d'élevage dans le secteur de la Preille, mais un bâtiment pour stockage de paille</p> <p>Stockage d'engrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>stockage d'engrais liquide</i> : non - <i>stockage d'engrais solide</i> : non <p>Stockage des produits phytosanitaires : pas dans le secteur de la Preille</p> <p>Stockage d'hydrocarbures : pas dans le secteur de la Preille</p>

La plupart des sièges des exploitations rencontrées pour cette enquête sont situés sur des communes voisines (Benassay, Chiré-en-Montreuil, Lavausseau). Seuls deux bâtiments (**Carte 4**) d'exploitations sont implantés dans le périmètre éloigné de la source de la Preille défini en juin 1989 par P. MOREAU, hydrogéologue agréé. Ces deux bâtiments permettent le stockage de blé, paille ou fourrage. Il n'y a aucun stockage d'hydrocarbures, d'azote liquide ou encore de bâtiments d'élevage dans le périmètre étudié. Le siège d'exploitation le plus proche du captage (Exploitation n°6) est situé à 1 km au Nord-Ouest de la source. Cette exploitation est équipée d'une cuve à hydrocarbures double parois de 2 080 L récente (novembre 2011).

Il n'y a pas de stockage de fumiers au niveau des bâtiments d'exploitations présents dans la zone d'étude. En revanche, au cours des reconnaissances de terrain quelques stockages temporaires en bout de champ ont été observés en limite de la zone d'étude (*cf., partie 2.2.3. Points sensibles*).

2.2.3. Points sensibles autour de la source de la Preille

Les points dits « sensibles » mis en évidence lors de l'étude sont répertoriés sur la carte d'occupation des sols (**Carte 4**) et identifiés au **Tableau 13**.

Tableau 13 : points sensibles vis à vis de la qualité des eaux captées à la source de la Preille

<i>Numéro repère Carte 4</i>	<i>Nature du point sensible</i>
1	Doline figurant sur carte IGN
2	Doline figurant sur carte IGN
3	Stockage temporaire de fumier en bout de champ avant épandage
4	Tas de terre et gravats

2.2.4. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Sources :

- *Préfecture de la Vienne - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau du cadre de Vie et de l'environnement ;*
- *Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne (Service Santé, Protection Animales et Environnement).*

Un inventaire des ICPE présentes dans la zone d'étude (Ouest de Montreuil-Bonnin et Est de Lavausseau) a été établi, à partir des données fournies par :

- la Direction des relations avec les collectivités locales (Bureau du cadre de Vie et de l'environnement) à la Préfecture de la Vienne (86) ;
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne (Service Santé, Protection Animales et Environnement).

Les cinq installations classées recensées dans cet inventaire (**Tableau 14**) sont **toutes soumises à déclaration. Trois installations concernent des ICPE agricoles** (une sur la commune de Montreuil-Bonnin et deux à Lavausseau) : élevages de vaches et stockages de fourrage. Une installation, à Montreuil-Bonnin, correspond à un chenil. Enfin, **une installation sur Montreuil-Bonnin est liée à une activité de type industriel.**

Il n'y a pas d'installation classée à proximité immédiate de la source de la Preille. L'ICPE la plus proche, en amont du captage, concerne un élevage de vaches laitières, située au lieu-dit la Touche à 1 km au Nord-Ouest du captage, cette ICPE soumise à déclaration, est située sur la rive gauche de la Boivre (comme le captage à l'étude). Toujours en amont du captage, à 2,2 km au Nord-Est, à la Grande Fosse Martin, une ICPE comprend un élevage de vaches nourricières (80 animaux) et a un stockage de fourrage (3 200 m³). La seconde ICPE la plus proche est localisée à 1,9 km en aval, au Sud-Est de l'ouvrage, au lieu-dit le Fresne et concerne un chenil de 49 bêtes.

Tableau 14 : Installations soumises à déclaration

Type	Commune Adresse	Désignation propriétaires	Activité	Date	Régime	Nomenclature
Agricole	Montreuil-Bonnin Caroline & La Grande Fosse Martin	Monsieur le gérant du GAEC de la Fosse Martin (M. BOISGROLLIER)	un élevage de vaches nourrices (93 vaches) avec stockage de fourrage (3750 m ³)	21 janvier 2003	D	2101 ⁽¹⁾ 1530 ⁽²⁾
	Lavausseau La Touche	Monsieur Moïse TRIBOIRE	un élevage de vaches laitières	27 mai 1993	DC	2101 ⁽¹⁾
	Lavausseau Les Chaumes	Daniel ROY	un élevage de vaches nourrices (65 vaches) avec stockage de fourrage	10 février 2003	D	2101 ⁽¹⁾ 1530 ⁽²⁾
Chenil	Montreuil-Bonnin Le Fresne	Yoan TUMELAIRE, de l'EUURL PROGRESS-DOG	un chenil (49 chiens)	7 février 2011	D	2120-2 ⁽³⁾
Industriel	Montreuil-Bonnin Champ de la Demoiselle	Monsieur le Président du SIVOM du canton de Vouillé	une déchetterie (2431 m ²)	21 octobre 1996	D	2710 ⁽⁴⁾

D : Déclaration – DC : Déclaration avec contrôle

2101⁽¹⁾ : Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc. de) :

(2) élevage de vaches laitières et/ou mixtes :(b) de 50 à 100 vaches (D)

(3) élevage de vaches allaitantes (c'est à dire dont le lait est exclusivement destiné à l'alimentation des veaux) : à partir de 100 vaches (D)

1530⁽²⁾: Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de), la quantité stockée étant : (2) supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³ (D)

2120⁽³⁾: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de) : (2) de 10 à 50 animaux (D)

2710⁽⁴⁾ : Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public :

- "Monstres" (gros électroménager, mobilier, éléments de véhicules), déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terre,
- Bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles, verres ; déchets ménagers spéciaux (huiles usagées, piles et batteries, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, etc.) usés ou non

(2) La superficie de l'installation étant supérieure à 100 m², mais inférieure ou égale à 2 500 m² (D)

2.2.5. Activités industrielles

Il n'existe aucune activité industrielle pouvant porter atteinte à la qualité des eaux souterraines dans l'environnement rapproché ou éloigné de la source de la Preille. Une seule activité est recensée dans l'actuel périmètre de protection éloignée du captage de la source de la Preille. Il s'agit d'une pépinière : « *les Pépinières botaniques de la Preille* ». Il est à noter, à l'extrémité de la zone d'étude environnementale, au Nord des Loges, la présence d'une entreprise de BTP : l'entreprise PARTHENAY. Cette entreprise située à 3 km en amont de la source de la Preille stocke des déchets inertes (gravats, matériaux de terrassement...).

2.2.6. Carrières

Un inventaire des carrières a été réalisé, sur le secteur d'étude (Lavausseau, Montreuil-Bonnin), à partir de la base de données de la Préfecture de la Vienne et à partir de la base de données « Cavités naturelles » du BRGM. Il n'y a plus de carrières en activité dans la zone d'étude. La carte géologique au 1/50 000 de Poitiers (n°589) mentionne trois carrières de calcaires durs dans la vallée de la Boivre, sur la commune de Montreuil-Bonnin. La plus proche est située au *Four de la Preille* à environ 250 m au Sud de la source de la Preille. Il est à noter que l'actuelle déchetterie de Montreuil-Bonnin (ICPE n°5 sur la **Carte 4** et **Tableau 14** ; à 2,5 km à l'Est du captage) est située sur une ancienne carrière.

2.2.7. Trafic routier

Source : Conseil Général de la Vienne (pour les Routes Départementales)

La route départementale D6, entre Lavausseau et Montreuil-Bonnin, traverse le secteur d'étude selon une direction Ouest-Est et passe à environ 500 m au Nord du captage de la source de la Preille.

Les autres routes départementales traversant l'amont du secteur d'étude sont :

- la D 21 entre Lavausseau et Vouillé (direction SO-NE) ;
- la D 62 entre Benassay et Latillé (direction SO-NE) ;
- la D 27 entre Latillé et Montreuil-Bonnin (direction NO-SE).

La **Figure 19** présente un aperçu du trafic (comptage 2010 dans les deux sens confondus) sur les différents axes routiers traversant le secteur d'étude et localise les accidents répertoriés sur ce secteur.

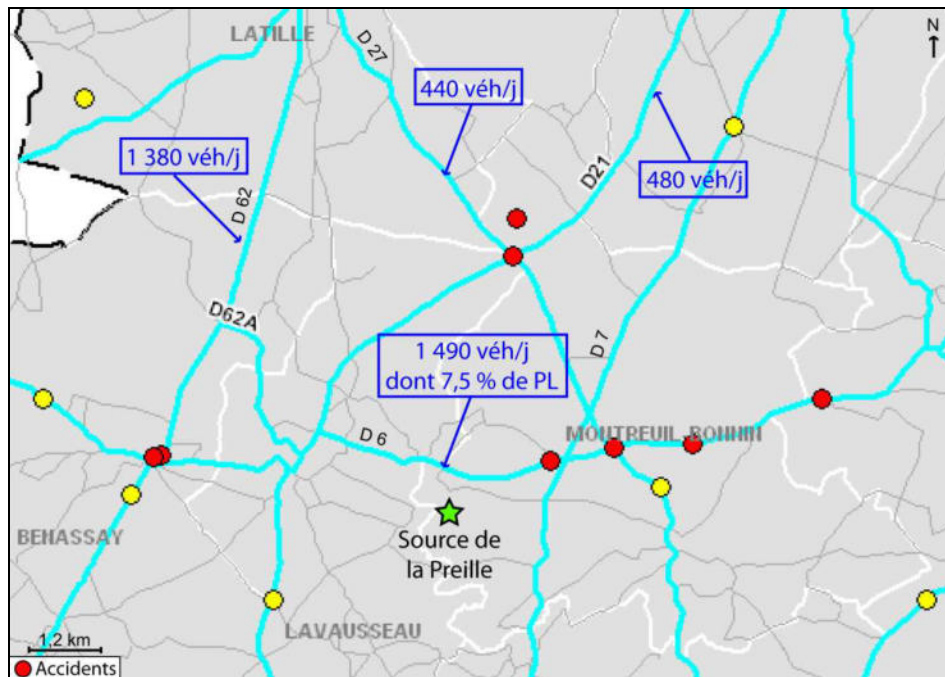


Figure 19 : comptage du trafic journalier (2010) et localisation des accidents
(Source : Conseil Général de la Vienne)

Au total sept accidents ont été répertoriés sur l'ensemble des routes départementales étudiées dans ce secteur, entre 2000 et 2011. Ces accidents impliquaient des véhicules légers et un cyclomoteur. Aucune information concernant des accidents impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses n'a été mentionnée.

2.2.8. Assainissement

Sources :

- Mairies de Montreuil-Bonnin et Lavausseau
- SIVEER

2.2.8.1. Assainissement collectif

Cette infrastructure, installée en domaine public, collecte, dans un réseau séparatif ou unitaire, l'ensemble des eaux usées domestiques et/ou pluviales des habitations groupées. L'épuration est ensuite réalisée sur un site communal (station d'épuration, lagunage, filtre à sable...).

❖ MONTREUIL-BONNIN

Sur la commune de Montreuil-Bonnin, le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement collectif de la Grange (au Nord) jusqu'au Bouquet (au Sud). L'essentiel du réseau d'assainissement du bourg et des lotissements est de type séparatif. Ce réseau collectif qui regroupe environ 150 habitations, soit 450 équivalents habitants (EH), était raccordé à une station d'épuration de type boues activées dimensionnée pour 400 EH. La station étant sous dimensionnée, une nouvelle station d'épuration de type lit planté de roseaux est en fonctionnement depuis décembre 2008. Elle est implantée à l'Ouest du bourg, à proximité de l'ancienne carrière de Grève. Pour l'année 2011, la population raccordée à cette station a été estimée à 492 habitants. Les rejets se font par infiltration, avec un trop-plein vers la Boivre.

Le **Tableau 15** synthétise les informations concernant la station d'épuration de Montreuil-Bonnin.

Tableau 15 : descriptif de la station d'épuration de Montreuil-Bonnin
Source : Mairie de Montreuil-Bonnin & SIVER

<i>Station d'épuration</i>	Montreuil-Bonnin
<i>Type d'épuration</i>	Lits plantés de roseaux
<i>Date de mise en service</i>	décembre 2008
<i>Capacité nominale</i>	850 EH
<i>Débit nominal (de temps sec)</i>	128 m ³ /j
<i>Charge en DBO₅</i>	51 kg/j
<i>Rejet trop plein</i>	la Boivre
<i>Réseau</i>	séparatif

D'après le rapport de visite avec les tests de l'Agence Technique Départementale de la Vienne (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) datant du 8 février 2012 :

- l'eau traitée est de bonne qualité ;
- le fonctionnement de la station d'épuration est convenable ;
- le suivi et l'exploitation des ouvrages d'épuration sont satisfaisants.

Cependant, une attention particulière doit être portée au suivi du fonctionnement du poste de relèvement principal afin d'éviter le déversement d'eaux usées dans la Boivre. La station fonctionne en moyenne à environ 68% de sa capacité hydraulique de traitement.

❖ **LAVAUSSÉAU**

L'habitat sur la commune de Lavausseau est relativement dispersé sur le territoire communal. Le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement collectif, majoritairement en séparatif, qui est relié à une station d'épuration de type boue activée – aération prolongée, implantée dans le bourg de Lavausseau, à 2 km à l'Ouest de la source de la Preille.

Par ailleurs, la commune est équipée de deux autres ouvrages d'épuration en assainissement collectifs :

- une fosse toutes eaux et un massif filtrant, d'une capacité de 30 EH, située au Nord du hameau de *Ville Nouvelle* (à 2,5 km au Sud-Est du bourg), qui collecte les eaux usées de cinq logements ;
- une fosse toutes eaux équipée d'un préfiltre, vidée régulièrement, qui collecte les eaux usées de cinq logements du hameau de *Le Casson* (à 1 km au Nord-Ouest du bourg).

Une brève description de ces ouvrages est présentée dans le **Tableau 16**.

Tableau 16 : descriptif des ouvrages d'épuration de Lavausseau
Source : Mairie de Lavausseau – Agence de l'eau Loire-Bretagne

<i>Station d'épuration</i>	Bourg	Ville Nouvelle	Le Casson
<i>Type d'épuration</i>	Boue activée Aération prolongée	Fosse toutes eaux Massif filtrant	Fosse toutes eaux avec préfiltre
<i>Date de mise en service</i>	octobre 1978	avril 2008	/
<i>Capacité nominale</i>	850 EH	30 EH	/
<i>Volumes journalier total</i>	102 m ³ /j	5 m ³ /j	/
<i>Charge en DBO₅</i>	4,6 kg/j	1,8 kg/j	/
<i>Rejet</i>	Boivre	dans un fossé	dans un fossé
<i>Réseau</i>	Majoritairement séparatif	unitaire	une rue en séparatif

Un bilan de fonctionnement 24 heures a été réalisé par le SIVEER du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008, sur la station du bourg. Les **résultats de l'analyse de l'effluent de sortie ont été jugés satisfaisants pour l'ensemble des paramètres**. En effet, les concentrations sont très inférieures aux normes de rejet fixées par l'arrêté du 22 décembre 1994. Lors de ce bilan, la station de traitement fonctionnait à 90% de sa charge hydraulique et 54 % de sa charge organique.

2.2.8.2. Assainissement non collectif

Les eaux vannes et ménagères issues des habitations sont traitées et épurées sur le terrain de l'usager.

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 (Code de l'environnement) impose aux collectivités de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. La révision du 30 décembre 2006 de cette loi confirme le rôle des collectivités en matière d'assainissement non collectif, et fixe la date limite de réalisation du contrôle diagnostic des assainissements non collectifs au 31 décembre 2012.

❖ MONTREUIL-BONNIN

L'étude diagnostic des installations d'assainissement non collectif, sur la commune de Montreuil-Bonnin, a été menée par le bureau d'étude et de conseil NCA, en décembre 2009. Elle vise à connaître précisément l'état des différentes installations autonomes recensées sur la commune.

A l'échelle communale, le résultat du diagnostic des installations autonomes est médiocre :

- à peine plus de 29 % des installations sont jugées de fonctionnement « *Bon ou Acceptable* » (10 % des installations ayant un bon fonctionnement) ;
- 26 % des installations sont classées « *Non Acceptable* » (NA) ;
- 16 % des installations sont définies comme « *Non Acceptables – Point Noir* » (NA – Point noir).

Les habitations classées « *Non Acceptable – Point Noir* » représentent donc un pourcentage élevé, avec une concentration de ce type d'installation sur le secteur de *La Preille*. C'est dans ce secteur, qui regroupe la Preille, le Four de la Preille et la Croix Girard, qu'est implanté le

captage de la source de la Preille. Dans cette zone sensible, car située dans des périmètres de protection de captage, seize habitations ont été recensées dont deux installations neuves. Sur les quatorze installations inspectées, cinq ont été classés « *NA-Point Noir* », quatre « *Acceptables médiocre* » (*Am*), quatre « *Acceptables passable* » (*Ap*) et une jugée en « *Bon Fonctionnement* ». Cependant, seule une habitation présente une contrainte importante à la réhabilitation. La principale contrainte de ce secteur est la nature argileuse du sol.

Le secteur de la Preille est la zone la plus critique vis-à-vis de l'environnement pour la commune de Montreuil-Bonnin. L'homogénéité de la répartition de la population en ANC sur le reste du territoire et leur faible densité permet de minimiser l'impact sur l'environnement.

❖ LAVAUSSEAU

Sur la commune de Lavausseau, l'étude diagnostic des installations d'assainissement non collectif a été menée par le bureau d'étude et de conseil NCA, en octobre 2010.

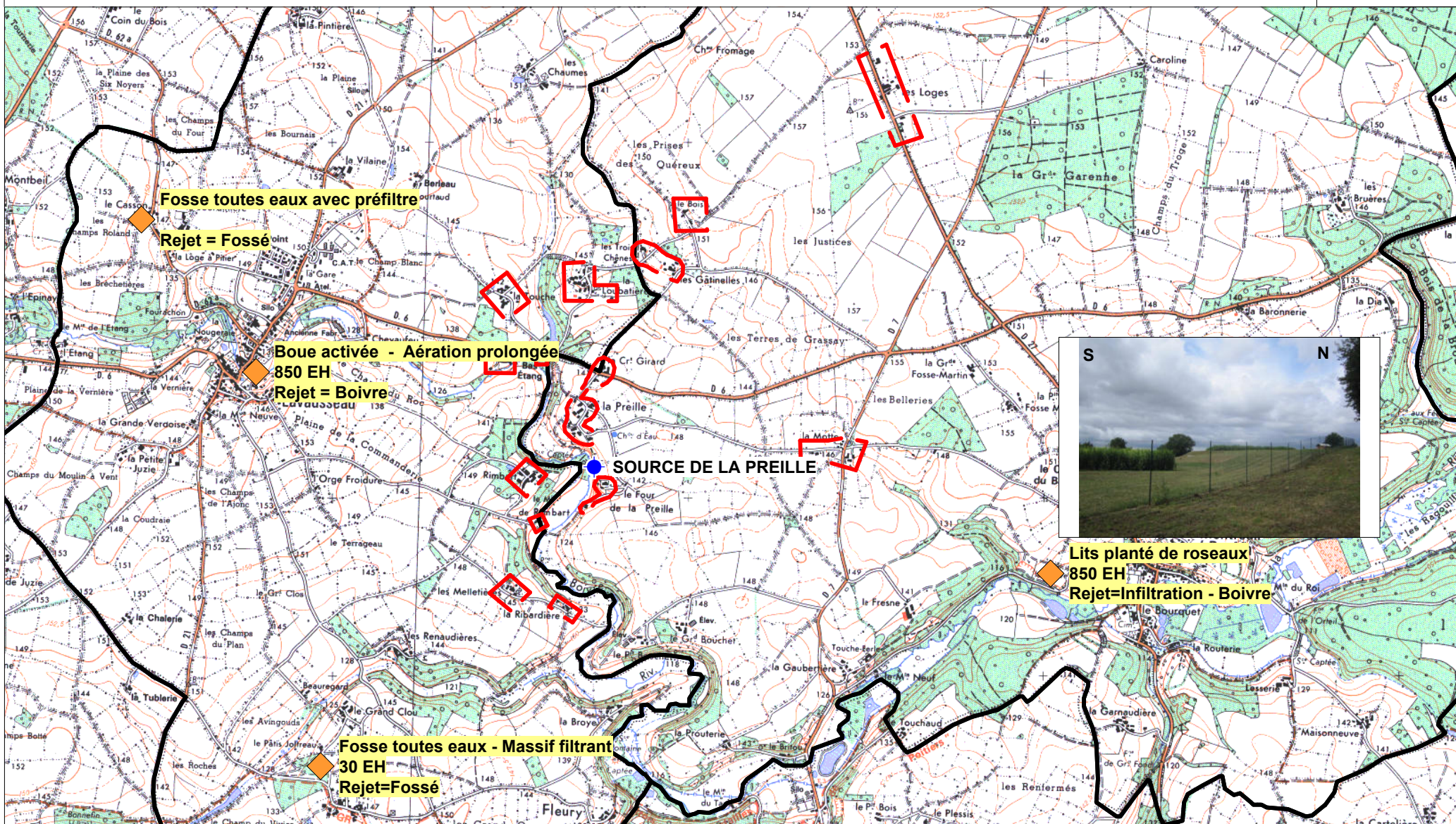
A l'échelle communale, les résultats de ce diagnostic sont médiocres, puisqu'il a montré que :

- plus de 20 % des installations sont classées « *Non Acceptable* » (*NA*) ;
- 12 % sont définies comme « *Non Acceptables – Point Noir* » (*NA – Point noir*) ;
- seules 14 % des installations sont en « *Bon état de Fonctionnement* » (*BF*).

Sur le territoire communal, certains secteurs présentent une faible perméabilité des sols, d'où un nombre conséquent d'installations (55 % des habitations diagnostiquées) dont les rejets se font en milieu superficiel (14 *NA-Point Noir*, 18 *NA*, 14 *Am* et 6 *BF*). Sur les onze installations classées en « *Point Noir* », huit sont implantées au sein de périmètres de protection rapprochée de captage en eau potable, mais aucune de ses habitations n'est concernée par le périmètre de protection rapproché de la source de la Preille défini en 1989, qui est principalement situé sur la commune de Montreuil-Bonnin.

Les stations d'épuration de l'assainissement collectif ainsi que les zones à assainissement autonome les plus proches du captage sont localisées sur la **Carte 6**.

Sur les deux communes étudiées, les résultats du diagnostic des installations d'assainissement non collectif sont médiocres. La présence de cinq installations d'assainissement individuel classées « NA-point Noir » à l'amont immédiat de la source de la Preille entraîne une atteinte à l'environnement non négligeable dans un environnement déjà sensible. Il apparaît donc très important de protéger le captage de ce point de vue, d'autant plus que la source de la Preille est vulnérable aux germes et bactéries.



Légende:

- Captage à l'étude
- Limite communale
- ◆ Station d'épuration
- Zone en ANC

1 / 30 000



Août 2012



EXPLOITATION, GESTION, VALORISATION ET PROTECTION
DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

2.2.9. Stockages de déchets

Actuellement, il n'y a plus de stockage sauvage de déchets ménagers dans le secteur d'étude. Le traitement des déchets est géré par la Communauté de Communes du Pays Vouglaisien. Les déchets sont traités par tri sélectif, la collecte a lieu, à domicile, une fois par semaine. Les ordures ménagères sont envoyées à l'usine incinérateur de Poitiers. Par ailleurs, il existe six déchèteries sur la communauté de communes (Ayron, Chalandray, Latillé, Montreuil-Bonnin, Quinçay et Vouillé).

La déchèterie de Montreuil-Bonnin est située à l'Ouest du bourg, juste à côté de la station d'épuration par filtration sur roseaux (ICPE n°5 sur la **Carte 4**). C'est une plateforme goudronnée où sont entreposées des bennes pour récupérer : le carton, le verre, les déchets verts, la ferraille, les batteries, le bois, les huiles usagées et les textiles. Ce centre de récupération est implanté sur l'ancien site qui servait de décharge pour les ordures ménagères, en remblaiement d'une ancienne carrière.

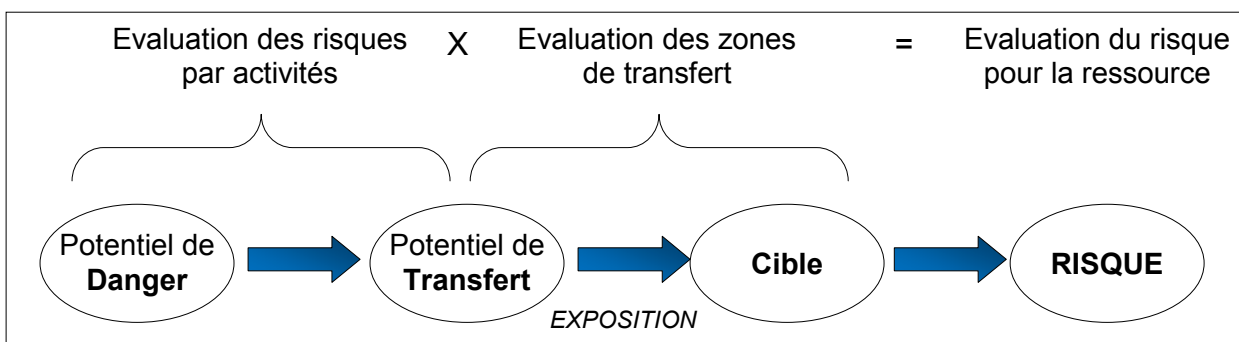
3. HIERARCHISATION DES RISQUES

3.1. Analyse des risques

L'évaluation et la hiérarchisation des risques reposent sur l'existence d'une source de danger. Pour que cette source présente un risque pour la cible (captage d'eau potable), il faut qu'il existe une possibilité de transfert de sa localisation vers la ressource.

L'estimation des risques potentiels pour la source de la Preille est donc établie par le croisement entre

- la connaissance des activités potentiellement source de danger environnante ;
- et l'estimation de la vulnérabilité intrinsèque de la nappe supratocarcienne, permettant de définir la nature de la cible et les possibilités de transfert.



Par ailleurs, les altérations de la cible déjà observées caractérisent un critère complémentaire et affirmatif quant à la présence d'un risque.

3.2. Evaluation des risques par activité

Compte tenu des activités mises en évidence autour du captage et des éléments qualitatifs et quantitatifs observés sur la ressource, les risques sont :

1. Risque de vandalisme

Le captage d'eau potable de la source de la Preille est situé en milieu rural, dans une zone isolée, sans habitation autour dans la vallée. Le site n'est pas équipé de vidéo surveillance ou d'alarme anti-intrusion.

2. Risque inondation

Le captage de la source de la Preille est situé en bordure de la Boivre, en limite de la zone inondable de la crue de référence mais dans la zone d'aléa faible. Ce risque pourrait être réduit par la mise en place d'un clapet anti-retour sur la surverse qui est en zone inondable.

Par ailleurs, l'ouvrage est également localisé dans la zone où la nappe est sub-affleurante. Cependant, s'agissant d'une source, le risque remontée de nappe est évité par la présence d'une surverse sur l'ouvrage. Il n'y a donc pas de risque d'inondation par remontée de nappe. Il n'y a pas non plus de produits stockés dans le bâtiment de protection de la source. Il n'y a donc pas de risque à ce niveau.

3. Risques de pollutions diffuses ou ponctuelles par l'activité agricole

L'environnement du captage est caractérisé par la présence de grandes plaines agricoles (polyculture). Cependant, le fond de vallée est boisé et les parcelles en bordure de la Boivre sont essentiellement occupées par des prairies.

L'utilisation d'engrais et de pesticides dans ce domaine d'activité constitue, en termes de pollution diffuse, un risque potentiel d'altération pour la qualité de la ressource, comme en atteste la qualité de l'eau qui montre une contamination nette par les nitrates à plus de 50 mg/l et la présence ponctuelle d'atrazine (herbicide interdit en France depuis le 1^{er} octobre 2003) ou de ses dérivés. Les engrais et les produits phytosanitaires utilisés par les exploitants agricoles caractérisent un danger potentiel pour la ressource.

Les bâtiments d'exploitations agricoles peuvent constituer un risque de contamination des eaux souterraines par la présence de stockage d'hydrocarbure ou de produit phytosanitaires. Cependant, les deux bâtiments d'exploitation (Exploitations n°4 et n°5) situés dans l'environnement du captage, sont des bâtiments annexes aux exploitations qui permettent le stockage de paille, fourrage ou blé. Ils ne représentent donc pas de risque de pollution de la ressource en eau.

4. Risques liés à l'activité industrielle

Les risques industriels pour la ressource sont inexistant du fait de leur éloignement par rapport au captage.

5. Risques de pollution au point de prélèvement en eau souterraine

a. Les différents usages et l'exploitation de la ressource

Dans le secteur, la ressource supratoarcienne est principalement utilisée pour l'eau potable. Dans un rayon d'environ 3 km autour de la source de la Preille, onze forages d'irrigation (*cf. la partie 2.2 de la pièce n°4*) sont dénombrés, avec un prélèvement total autorisé pour l'année 2012 s'élevant à 401 400 m³. Par ailleurs, parmi ces ouvrages deux forages sont non utilisés, mais aucune information ne mentionne de comblement de ces ouvrages. En l'absence de

comblement réglementaire, de tels ouvrages peuvent permettre une infiltration des eaux superficielles dans la nappe.

b. Qualité de la ressource

L'étude de la qualité de l'eau au captage de la source de la Preille entre 1990 et 2010, met en évidence la vulnérabilité aux nitrates de la nappe supratocrienne. Elle est par ailleurs ponctuellement sensible au phénomène de turbidité. Enfin, cette ressource est de qualité bactériologique médiocre. L'eau prélevée à la source de la Preille est donc vulnérable aux pollutions de surfaces.

6. Axes de circulation

La D6 située à environ 500 m au Nord du captage présente un risque potentiel de danger en cas d'accident de trafic impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses. Ce tronçon routier, en amont du captage, n'est pas équipé de bassin d'infiltration (régulateur des pluies d'orage). Le trafic routier de la D6 est d'environ 1 500 véhicules/jour, dont 7,5% de poids lourd. Le risque de pollution ponctuelle lié aux axes de circulation est donc faible.

7. Les installations d'assainissement

a. Assainissement collectif

Du fait de leur éloignement par rapport à la source de la Preille (2 km pour la station du bourg de Lavausseau) et de leur situation en aval du captage (bourg de Montreuil-Bonnin), les stations d'assainissement collectif ne représentent pas de risque pour la ressource captée.

b. Assainissement non collectif

Concernant l'assainissement non collectif sur les deux communes étudiées, les résultats du diagnostic des installations d'assainissement collectif est médiocre. Le secteur de la Preille, qui regroupe la Preille, le Four de la Preille et la Croix Girard, concentre une grande quantité d'habitations classées « *Non Acceptables – Point Noir* ». Ce secteur sensible, situé dans l'environnement immédiat du captage représente donc un risque pour la ressource naturelle qui est vulnérable aux pollutions de surface, notamment sur le plan bactériologique.

Ainsi, peu de risques de contamination de la ressource sont recensés dans le secteur d'étude de la source de la Preille. Les risques liés aux pollutions diffuses sont essentiellement d'origine agricole. Les risques ponctuels liés à l'inondation du captage et à l'axe routier de la départemental D6 sont faibles. Le risque de vandalisme, jugé moyen n'est pas à négliger, du fait de l'isolement de la source. Enfin, les installations d'assainissement non collectif en amont du captage présentent un risque fort de pollution de la ressource, qui est vulnérable aux pollutions de surface et présente déjà une qualité bactériologique médiocre.